

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 1

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Tableau des effectifs 2019

Le Président présente les grades et emplois des filières administrative et technique, ainsi que les emplois pourvus par des agents non statutaires. Il précise la décomposition du nombre de postes ouverts, qui tient compte des effectifs en poste mais également d'une provision de postes vacants destinés à des recrutements répondant à l'évolution des besoins des services et à l'évolution statutaire des carrières (promotions, avancements de grade et réussite aux concours).

GRADES AGENTS STATUTAIRES	CAT.	POSTES OUVERTS	dont TNC	POSTES POURVUS	dont TNC
		au 01/01/2019		au 01/12/2018	
<i>Emploi fonctionnel</i>					
- Directeur Général des Etablissement Publics de 40000 à 80000 hab	A	1		1	
SOUS TOTAL (1)		1		1	
<i>Filière administrative</i>					
- Attaché Principal	A	4		3	
- Attaché	A	8		4	
- Rédacteur principal de 1ère classe	B	2		2	
- Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		0	
- Rédacteur	B	11		6	
- Adjoint Administratif Ppal 1ère classe	C	15		11	
- Adjoint Administratif Ppal 2ème classe	C	37	3	29	3
- Adjoint Administratif	C	18	4	18	4
SOUS TOTAL (2)		96		73	
<i>Filière technique</i>					
- Ingénieur en Chef hors classe	A	0		0	
- Ingénieur en Chef	A	1		1	
- Ingénieur Principal	A	8		6	
- Ingénieur	A	12		8	
- Technicien Principal de 1ère classe	B	12		9	
- Technicien Principal de 2ème classe	B	16		11	
- Technicien	B	22		15	
- Agent de Maîtrise Principal	C	27		23	
- Agent de Maîtrise	C	60		53	
- Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35		28	
- Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	61	2	42	1
- Adjoint Technique	C	81	0	65	1
SOUS TOTAL (3)		335		261	

EMPLOIS AGENTS NON STATUTAIRES	POSTES OUVERTS au 01/01/2019	POSTES POURVUS au 01/12/2018
Apprentis	4	3
Contrats Emploi d'Avenir	0	0
SOUS TOTAL (4)	4	3

Postes pourvus au 01/12/2018
338

- **Postes ouverts en prévision des évolutions de carrière en 2019** 53 postes « doublons » réservés pour pouvoir nommer les agents proposés aux avancements de grade et promotions internes, ou ayant réussi un concours/examen professionnel.
- **Postes vacants inscrits au dernier tableau des effectifs, en prévision de recrutement**
 - Responsable service achats marchés 1 grade d'attaché
 - Responsable affaires juridiques et assemblées 1 grade d'attaché
 - Chargé juridique et des assemblées 2 grades d'adjoint administratif principal 2^{ème} cl. et de rédacteur
 - Electromécanicien (*Civray*) 1 apprenti
- **Postes vacants suite départs ou mobilité interne**
 - Responsable ouvrages (*La Villedieu*) 2 grades d'agent de maîtrise et de technicien
 - Chargé analyses laboratoire 2 grades de technicien à technicien principal de 2^{ème} cl.
 - Agent exploitation réseaux (*Châtellerault*) 1 grade d'adjoint technique
 - Electromécanicien ouvrages (*Châtellerault*) 1 grade d'adjoint technique
 - Chargé SIG 1 grade de technicien
 - Responsable agence (*Neuville*) 2 grade d'ingénieur à ingénieur principal
- **Remplacement d'agent à prévoir en prévision de départs**
 - Magasinier référent (*Châtellerault*) 1 grade d'adjoint technique
 - Agent exploitation réseaux (*Lusignan*) 1 grade d'adjoint technique
 - Chargé diagnostic réseaux défense incendie (*Neuville*) 1 grade d'adjoint technique
- **Créations de poste suite réorganisation après départ retraite (effectif constant)**
 - Départ en retraite d'un dessinateur surveillant de travaux et réintégration envisagé d'un agent actuellement en dispo (réorganisation de la DIRE à effectif constant) 1 grade de technicien principal de 2^{ème} classe
 - Départ en retraite du responsable du centre de Lathus : le poste sera supprimé au départ de l'agent et compensé par la création d'un poste d'électromécanicien sur Lussac 1 grade d'adjoint technique
 - Chargé clientèle siège remplacé par Assistant pôle clientèle et administration générale 1 grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} cl.
- **Créations de poste**
 - Contrôleur de gestion 4 grades attaché, attaché principal, ingénieur et ingénieur principal
 - Chargé de mission facturation 1 grade de rédacteur
 - Coordinateur application métiers 1 grade de technicien principal 2^{ème} classe
 - Agent de gestion relève 1 grade d'adjoint technique
 - Planificateur 1 grade de technicien principal 1^{ère} classe
 - Électromécaniciens (*transferts de compétences*) 5 grade d'adjoint technique
 - Poste à définir (*transfert Loudun*) 1 grade d'adjoint technique

- Agent gestion des données QSST (*permet le maintien dans l'emploi d'un agent du patrimoine, tout en répondant à un besoin de service*) 2 grade d'adjoint technique et adjoint technique princip 2^{ème} classe (poste agent du patrimoine)
- **Changement de filière à prévoir**
 - Responsable hydrocurage 1 grade d'adjoint technique
 - **Pérennisation de postes**
 - Agent exploitation ouvrages (*Ancien CEA*) 1 grade d'adjoint technique
 - Agent exploitation réseaux (*Lusignan*) 1 grade d'adjoint technique
 - Chargé autosurveillance 5 grades d'adjoint technique principal 2^{ème} cl. à technicien
 - **Modification de contrat**
 - Coordinateur télégestion 1 grade de technicien principal de 1^{ère} classe

Total des postes ouverts au 01/01/2019 436

Globalement, la répartition des 436 postes ouverts est la suivante :

Postes de catégorie A	34
Postes de catégorie B	64
Postes de catégorie C	334
Contrats d'apprentissage	4

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de valider le tableau des effectifs pour l'année 2019.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 12/12/2018

Publié le 12/12/2018

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 2

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAUT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne son pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Convention de servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable en terrain privé sur la commune de Ceaux-en-Couhé.

Vu la délibération du comité syndical du 09 mars 2017 donnant délégation d'attribution au Bureau pour conclure toutes conventions de servitude au profit ou à la charge des parcelles appartenant au syndicat ou à des tiers ;

Vu le Code Rural, notamment les articles L. 152-1 et L.152-2 ;

Vu la présence d'une canalisation d'eau potable sur les parcelles section B N° 1434-1435-1767-1768 situées sur la commune de Ceaux-en-Couhé appartenant à Monsieur JOUBERT Fabrice et Madame BARBOTIN Mélissa ;

Vu la demande de Monsieur JOUBERT et Madame BARBOTIN de régulariser la présence de cette canalisation par une convention de servitude de passage en domaine privé ;

Considérant que la convention publiée est un élément indispensable à la création des droits du Syndicat;

Le président informe les membres du Bureau que dans le cadre de l'acquisition de parcelles par M. JOUBERT Fabrice et Mme BARBOTIN Mélissa, le syndicat sera amené à régulariser la présence d'une canalisation souterraine d'eau potable sur les parcelles cadastrées B 1434-1435-1767-1768 situées sur la commune de Ceaux-en-Couhé par une convention de servitude de passage d'une canalisation en domaine privé.

Ces parcelles appartiennent à M. JOUBERT et Mme BARBOTIN qui, après avoir pris connaissance du tracé de la canalisation, acceptent de signer une convention de servitude à titre gracieux avec le syndicat.

Cette convention fera l'objet d'un acte notarié à la charge du syndicat.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le président à signer la convention de servitude avec M. JOUBERT Fabrice et Mme BARBOTIN Mélissa propriétaires des parcelles cadastrées B 1434-1435-1767-1768 situées sur la commune de Ceaux-en-Couhé ;
- d'autoriser le président ou en son absence un vice-président à signer l'acte notarié de constitution de servitude de passage des canalisations souterraines sur la parcelle ci-dessus référencée.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 3

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAUT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne son pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Maintien pendant une année des modalités de facturation de la redevance assainissement pratiquées antérieurement lors d'un transfert de compétence opéré par une commune.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles R 2224-19 et suivants ;

Considérant la nécessité d'apporter une information préalable à l'utilisateur avant de mettre fin à une disposition qui lui était favorable ;

Le président expose aux membres du Bureau que plusieurs communes ont décidé de transférer leur compétence assainissement en faveur du syndicat au 1^{er} janvier 2019, dans la continuité des nombreux transferts de compétence opérés par les communes depuis le début du mandat.

Le président ajoute qu'avant le transfert de cette compétence assainissement au syndicat, quelques communes avaient mis en place des modalités de facturation visant à plafonner le volume de la redevance assainissement facturé à l'utilisateur.

Cette disposition qui n'est pas conforme avec le règlement d'assainissement mis en place par le syndicat ne pourra pas être maintenue à l'avenir.

Cependant, le président indique que les usagers concernés par l'arrêt de cette disposition n'ont pas été informés de ce changement tarifaire et de ce fait, il conviendrait de leur laisser le temps de connaître les modalités de facturation appliquées par le syndicat afin d'avoir la possibilité d'adapter éventuellement leur consommation.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'accepter de maintenir de façon transitoire, la règle du plafonnement de la part variable de la redevance d'assainissement dans les communes qui avaient mis en œuvre cette disposition avant le transfert de la compétence assainissement au syndicat au 01/01/2019 ou au 01/01/2020.

Ce plafonnement sera maintenu pour la facturation de la redevance qui sera effectuée en 2019 ou en 2020. Une note d'information sera jointe aux factures pour informer les usagers de la fin de ce plafonnement dès la facturation suivante.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 4

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAUT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Réalisation de prestation intellectuelle pour l'étude du devenir de l'usine de production d'eau potable de Châtellerault.

Le Président informe les membres du Bureau qu'une grande partie des territoires de l'ancienne CAPC et du SMEEV, syndicat qui regroupait les syndicats d'eau potable du Haut Châtelleraudais et de Lençloître, est alimentée en eau potable par 2 grandes unités de potabilisation pour lesquelles les prélèvements sont opérés dans la Vienne.

Des forages prélevant pour l'essentiel de l'Aquifère du Cénomaniens viennent compléter le gisement d'eaux brutes destinées à la consommation en potable des populations.

Les quelques ressources de première nappe sont soumises aux pollutions anthropiques (nitrates pour l'essentiel).

Plusieurs éléments doivent conduire le syndicat à engager une réflexion sur l'alimentation en eau potable de ce territoire et notamment :

- Les difficultés rencontrées sur les eaux brutes, superficielles et souterraines (algues, COT, nitrates, fluorures...),
- Le vieillissement du génie civil et des équipements de l'unité de potabilisation de Châtellerault,
- Le vieillissement régulièrement prématuré des forages prélevant dans le cénomaniens,
- L'implantation au cœur de la ville de l'unité évoquée précédemment,
- Les non-conformités ponctuelles au niveau des eaux distribuées (Bromates, THM, COT, température, ...),
- L'évolution de la gouvernance sur le territoire et une maîtrise d'ouvrage unique, ...

Il conviendrait donc que Eaux de Vienne Siveer engage une réflexion devant permettre une sécurisation la plus adaptée de cet ensemble.

Il convient de procéder au lancement d'une consultation destinée à réaliser une mission d'étude préliminaire dont l'objectif sera le suivant :

- Confirmer le bilan besoin/ressource réalisé par le syndicat,
- Étudier plusieurs scénarios de sécurisation en eau potable de ce secteur,
- Réaliser une étude multi sites d'implantation d'un nouvel ouvrage de traitement,
- Étudier les filières de traitement envisageables compte tenu de la nature des eaux et des contraintes réglementaires,
- Réaliser une estimation financière des projets étudiés.

Ces travaux ont été proposés au comité local d'automne 2018 qui les a approuvés.

Le coût de cette mission est estimé à 50 000 € HT.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- De lancer une consultation ouverte, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de prestations intellectuelles, selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- D'autoriser le Président, sous réserve et après le vote du budget par le comité Syndical, à signer le marché à intervenir et toute décision se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à l'opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 5

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Réalisation d'un groupement de commandes du Comité Local du Haut-Poitou Est - Commune de Neuville de Poitou pour la réalisation de travaux de réseaux "Rue Alphonse Plault"

Le Président informe les membres du Bureau du projet de renouvellement du réseau d'eau potable "Rue Alphonse Plault" à Neuville de Poitou.

Ces travaux ont été proposés au comité local d'automne 2018 qui les a approuvés.

Le projet estimé à 143 500 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux rue Alphonse Plault	136 000,00
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	7 500,00
TOTAL	143 500,00

Le Président indique que la commune de Neuville du Poitou a prévu sur les mêmes secteurs, des travaux d'enfouissement de réseaux secs et d'aménagement de voirie.

Il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux d'eau potable et d'aménagement de voirie, étant entendu que la commune de Neuville de Poitou en sera le coordonnateur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- D'accepter la réalisation des travaux de réseau d'eau potable de l'opération rue Alphonse Plault à Neuville de Poitou pour un montant de 143 500 € HT, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de Neuville de Poitou ;
- de donner tout pouvoir au Président pour négocier le contenu de la convention et pour la signer ;
- de désigner Monsieur Joël DORET comme membre titulaire et Monsieur Gilles BOUILLAULT, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de d'un marché de travaux, selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, applicables aux pouvoirs adjudicateurs.
- D'autoriser le Président, sous réserve et après le vote du budget 2019 par le comité Syndical, à signer le marché à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 6

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Réalisation d'un groupement de commandes du Comité Local du Haut-Poitou Est - Commune de Cissé pour la réalisation de travaux de réseaux dans le Bourg.

Le Président informe les membres du Bureau du projet de renouvellement du réseau d'eau potable au niveau des rues suivantes :

- Rue des Douves
- Rue de la Tour
- Rue de la Croix
- Rue Vieux Champs

- Rue du Plat d'Étain
- Rue de l'Ancienne Poste

Sur la commune de Cissé.

Ces travaux ont été proposés au comité local d'automne 2018 qui les a approuvés.

Le projet estimé à 344 600 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux	378 600,00
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	20 900,00
TOTAL	344 600,00

Le Président indique que la commune de CISSE a prévu sur les mêmes secteurs, des travaux de pose de réseaux d'eaux pluviales.

Il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux d'eau potable et d'eaux pluviales, étant entendu que la commune de CISSE en sera le coordonnateur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- D'accepter la réalisation des travaux de réseau d'eau potable à CISSE pour un montant de 344 600 € HT, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de CISSE ;
- de donner tout pouvoir au Président pour négocier le contenu de la convention et pour la signer ;
- De désigner Monsieur Michel MALLET comme membre titulaire et Monsieur Philippe PATEY, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de d'un marché de travaux, selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, applicables aux pouvoirs adjudicateurs.
- D'autoriser le Président, sous réserve et après le vote du budget 2019 par le comité Syndical, à signer le marché à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 12/12/2018

Publié le 12/12/2018

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 7

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Comité Local du SIVA SUD : Renouvellement des membranes de l'usine de la Vallée Moreau - Avenant au marché de travaux.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la station d'ultrafiltration de la Vallée Moreau installée sur la commune des Roches Prémairie a été mise en service il y a environ 10 ans. L'actuel niveau de colmatage des membranes nécessite un renouvellement des modules et de l'unité d'ultrafiltration.

Ce renouvellement des membranes par un autre matériau que le triacétate de cellulose (aujourd'hui abandonné pour ce type de traitement) sera associé à une évolution des produits de nettoyage des modules et des automatismes.

En 2017, des crédits à hauteur de 728 000 € HT avaient été affectés à cette opération. Le Président indique que les crédits nécessaires ont été reconduits et votés par le Comité d'Eaux de Vienne - Siveer, à la section d'investissement du budget eau potable, lors de la séance du 8 février 2018.

Autorisé par une délibération du bureau syndical en date du 15 mai 2018, un marché de travaux a été conclu avec un groupement constitué des entreprises AQUASOURCE et FOURNIE pour un montant de 679 700 € HT.

Les principaux travaux intégrés dans ce marché sont les suivants :

- Renouvellement de l'ensemble des skids d'ultrafiltration pour un débit de 360 m³/h,
- Renouvellements de tous les automates,
- Renouvellements de vannes,
- Renforcement hydraulique du circuit de rétrolavage,
- Modification hydraulique dans les bâches de gavage,
- Transformation et équipement de l'atelier de lavage des membranes à partir d'acide et de base.

Des vannes pneumatiques permettent et permettront encore le séquençage des étapes de fonctionnement des modules d'ultrafiltration, entre lavages et mise en filtration des eaux brutes des forages.

Le changement du protocole de communication (cartes ASI de l'entreprise SIEMENS) n'est pas prévu aujourd'hui dans le marché de travaux. Des cadres techniques du centre de La Villedieu ont indiqué récemment :

- Que nous étions dans l'incapacité de dépanner ces cartes en cas de défaillance (boite noire),
- Qu'il conviendrait de trouver une alternative afin d'interdire toute rupture partielle voire totale de l'unité, tout particulièrement lors des périodes d'astreinte ou de très forte consommation

Après examen de la situation par la DEEST, la DET et la DIRE, nous pensons qu'il conviendrait de sécuriser l'alimentation en eau des territoires concernés et de mettre en place un mode de communication filaire entre toutes les vannes de tous les blocs et le tableau général basse tension de l'usine. Ces travaux ont été valorisés à hauteur de 53 360,00 € HT par l'entreprise AQUASOURCE.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- D'autoriser, après avis définitif de la CoMAPA, le président à signer un avenant au marché de travaux dans la limite de 53 360,00 € HT (soit 7,85% du marché initial). Le montant du marché serait porté à hauteur de 733 060,00 € HT. Les crédits à la section d'investissement du budget 2018 votés par le comité d'Eaux de Vienne-Siveer autorisent cet avenant.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 12/12/2018

Publié le 12/12/2018

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 8

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de l'usine de production d'eau potable de Saint-Pierre-d'Exideuil.

Le Président informe les membres du Bureau du projet d'extension de l'usine de production d'eau potable de Saint-Pierre-d'Exideuil.

La capacité de traitement de l'usine est actuellement de 6 000 m³/j : 300 m³/h pendant 20 heures pour le traitement des nitrates et des pesticides.

Une extension de l'usine était envisagée dans le programme de restructuration de la production d'eau potable initial du SEA Sud Vienne afin de permettre d'élever le débit de traitement des pesticides à 600 m³/h et la capacité de traitement de l'usine à 10 000 m³/j.

Une étude relative à l'évaluation et l'évolution de l'alimentation en eau potable du Comité Local du Sud Vienne et des territoires limitrophes a été réalisée conjointement par la DIRE et la DET en 2018. Cette étude a été restituée en interne le 27 juin 2018 et auprès des partenaires extérieurs (ARS, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département) le 3 octobre 2018.

Compte tenu du bilan besoin-ressources et des problématiques qualitatives rencontrées sur le secteur du Sud Vienne, la réalisation de l'extension de l'usine apparaît nécessaire à court terme quelques soient les hypothèses considérées. Cette opération, estimée à hauteur de 850 000 € HT, est proposée à l'inscription du programme d'investissements des Comité Locaux pour l'année 2019.

Cette proposition a été présentée à la Commission Eau et Assainissement du syndicat le 11 octobre 2018 et au Comité Local du Sud Vienne le 16 novembre 2018.

Il convient de procéder au lancement de la consultation destinée à retenir un maître d'œuvre, pour préparer le projet, la consultation des entreprises, et assurer le suivi des travaux. Il s'agit d'une mission complète, le programme de l'opération étant en cours de réalisation par la DIRE.

La première estimation du marché de travaux étant de 800 000 € HT, la maîtrise d'œuvre devra donc être inférieure à 90 000 € HT.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- De lancer une consultation ouverte, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- D'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et toute décision se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à l'opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 9

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Réalisation de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable du programme 2019 des comités locaux.

Le Président informe les membres du Bureau des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable prévus par l'ensemble des Comités Locaux.

Les travaux 2019 de renouvellement des réseaux d'eau potable (sans coordination avec un autre concessionnaire ou en parallèle de travaux d'assainissement collectif) concernant l'ensemble des comités locaux du syndicat ont été estimés à 6 522 800 €HT.

Afin de permettre une notification au plus tôt des marchés de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, il est proposé de lancer une consultation en amont du vote du budget eau potable 2019 par le comité syndical. Ces marchés seront alors notifiés sous réserve et après le vote dudit budget.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- De lancer plusieurs consultations pour tous les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable, selon une procédure formalisée, qui aboutiront à la passation de marchés de travaux, selon les articles 25, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, applicables aux pouvoirs adjudicateurs ;
- D'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et ses avenants éventuels, sous réserve et après le vote du budget Eau Potable 2019 par le comité Syndical, et toute décision se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés au programme 2019 et associés aux travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable ;
- D'accepter la réalisation des travaux de réseaux d'eau potable du programme 2019 des Comités Locaux.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 10

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAUT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Construction d'un atelier de serrurerie à Neuville ; ajustement de la délibération n°3 du 11 septembre 2018

- Depuis 2016, l'atelier de serrurerie situé au siège à Poitiers n'est plus utilisé que par les agents de Neuville.
- Cette surface de 110 m² pourrait être utilisée à Poitiers pour l'aménagement d'un local de restauration et d'une salle de réunion / formation au siège.
- Cet aménagement éviterait de construire une extension des bâtiments du siège, devenue nécessaire pour accueillir les nouveaux agents.

- L'estimation des travaux est aujourd'hui de 128 150 €.

- Lot 1 - VRD / plateforme	10 000 €
- Lot 2 - Gros œuvre	27 500 €
- Lot 3 - Charpente métallique	16 200 €
- Lot 4 - Couverture bardage étanchéité	35 000 €
- Lot 5 – Menuiseries aluminium	7 500 €
- Lot 6 - Serrurerie	4 700 €
- Lot 7 - Menuiseries bois	1 000 €
- Lot 8 - Cloisons doublage faux plafond	3 500 €
- Lot 10 - Peinture	3 500 €
- Lot 11 - Plomberie	2 000 €
- Lot 12 - Chauffage ventilation climatisation	3 500 €
- Lot 13 - Electricité courants forts / faibles	13 500 €

- Ces travaux n'ont pas été engagés sur l'année 2018, il vous est proposé de les affecter à l'opération 19 « Bâtiments » du budget primitif 2019, sous réserve de validation des crédits en assemblée générale.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- D'accepter la réalisation de ces travaux ;
- De lancer une consultation selon une procédure adaptée ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET





Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le



ID : 086-200049104-20181210-DG_20181012_010-DE

Publié le 12/12/2018

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 11

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Maurice RAMBLIERE	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Claude SERGENT	Madame Nicole VALETTE

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Construction d'un centre d'exploitation à Saint-Pierre-d'Exideuil

- L'assemblée générale a validé, en Février 2018, la construction de ce centre pour une somme de 650 000 € au budget primitif.
- Le montant proposé sera ajusté à 670 000 € au budget 2019.

- Lot 1 - Terrassement – VRD	140 000 €
- Lot 2 - Gros œuvre	105 000 €
- Lot 3 - Charpente métal	54 000 €
- Lot 4 - Etanchéité	52 000 €

- Lot 5 - Bardage métal	88 000 €
- Lot 6 - Menuiserie ext. Alu-Serrurerie	21 000 €
- Lot 7 - Portes sectionnelles	20 000 €
- Lot 8 - Cloisons - Isolation - Plafonds	25 000 €
- Lot 9 - Menuiseries intérieures bois	13 000 €
- Lot 10 - Revêtements de sols - faïences	15 000 €
- Lot 11 - Peintures	10 000 €
- Lot 12 - Electricité	25 000 €
- Lot 13 - Plomberie - Sanitaires - Chauffage	
VMC simple flux	29 000 €
- Lot 14 – Abris à matériaux extérieurs	28 000 €

- Les travaux de construction n'ont pas été engagés sur l'année 2018, il vous est proposé de les affecter à l'opération 19 du budget primitif 2019, sous réserve de validation des crédits en assemblée générale.

En outre, il convient de supprimer l'article 5-2-2 du CCAP relatif à l'actualisation des prix. En effet, il ne peut y avoir réglementairement deux méthodes de variation des prix dans un marché conformément à l'article 18 du Décret 2016-360 du 23 mars 2016 applicable aux marchés publics.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- D'accepter la réalisation de ces travaux ;
- D'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée, selon l'article 27 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 12

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Renouvellement de deux camions de chantier.

Le président informe les membres du Bureau que le syndicat dispose de 22 camions de chantier, d'âges et de tonnages différents, et qu'il conviendrait d'en renouveler 2 cette année : Renault CH 247 LL de 2001 pour une affectation à Lussac ; Renault EJ 093 CN de 2003 pour une affectation à La Villedieu.

- La commission bâtiment et véhicule a validé le renouvellement de 2 camions par an pour les prochaines années.

- Une consultation sera lancée en procédure formalisée, selon les articles 25, 66 à 68 du décret 2016-360 du 25.3.2016 portant sur les marchés publics, et applicables aux pouvoirs adjudicateurs. La consultation prévoira la reprise de ces deux camions, et sera scindée en 2 lots :
 - Lot 1 – Camion 19 T pour Lussac : 130 000 €
 - Lot 2 – Camion 13 T pour La Villedieu : 100 000 €
- Sous réserve de validation des crédits au budget 2019, le remplacement de ces camions sera affecté en investissement sur l'opération 139, pour un montant maximum de 230 000 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- D'accepter l'achat de 2 camions de chantier ;
- D'accepter de rétrocéder les 2 camions d'occasion aux titulaires ou à toute autre entreprise ;
- D'autoriser le lancement d'une consultation en procédure formalisée, selon les articles 25, 66 à 68 du décret 2016-360 du 25.3.2016, scindée en 2 lots ;
- D'autoriser le Président à signer les marchés, et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les avenants éventuels, dans la limite de 5% du montant des marchés.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 13

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain GUILLON

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Convention de l'exploitation de l'assainissement collectif entre le Syndicat et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Le Conseil Communautaire de Grand Châtellerault du 19 novembre 2018 a pris une délibération sur le transfert des compétences assainissement et eau potable vers le syndicat Eaux de Vienne.

Le Grand Châtellerault a décidé le transfert des compétences eau potable et assainissement vers le syndicat à partir du 1^{er} janvier 2020.

Concernant l'assainissement collectif, cette délibération précise également la signature d'une convention d'exploitation entre le Syndicat et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, à compter du

1^{er} janvier 2019 pour les 20 communes concernées (La Roche-Posay étant en Délégation de Service Public jusqu'en 2027).

La convention dont le montant prévisionnel hors taxes, s'élève à 642 784.38€, est applicable du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Ce montant a été calculé sur la base des données de 2017, nombre de branchements et nombre de m³ assujettis, il sera à réactualiser avec les résultats réels de l'année 2018.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de signer cette convention dont les termes ont été désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 14

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Maurice RAMBLIERE	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Claude SERGENT	Madame Nicole VALETTE

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Modification n°1 à l'accord cadre n°18120104 concernant les travaux de branchements et réparations des réseaux EU sur le territoire des centres de La Villedieu et de Lusignan.

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics, portant sur les modifications des marchés ;

Considérant que :

Un marché a été conclu le 18 janvier 2018 avec la SARL SIRE afin de sous-traiter les travaux de branchements et réparations sur les réseaux d'assainissement (EU) sur le territoire d'intervention des

centres de La Villedieu et de Lusignan, pour une première période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, reconductible deux fois 1 an, pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT par période.

A ce jour un peu plus de 76 000 € HT de travaux ont été réalisés et d'autres demandes de travaux sont en attente (un réseau effondré, deux remplacements de boîtes de branchement et une déconnexion de réseau dans un avaloir pour un peu plus de 10 000 € HT), car le montant maximum annuel du marché ne permet pas de les commander.

Par conséquent, afin de répondre aux demandes en attente des abonnés et de préserver la sécurité du réseau en gardant une marge afin de faire face à d'éventuelles réparations, il conviendrait d'augmenter le montant maximum annuel de 12 000 € HT (représentant 15 % du montant maximum annuel) pour la période 2018.

Ce projet de modification a reçu un avis favorable de la commission MAPA en date du 6 décembre 2018.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de valider le projet de modification n° 1 au marché de travaux de branchements et réparations de réseaux d'eaux usées sur les centres de La Villedieu et Lusignan (lot n° 4), attribué à la SARL SIRE, afin d'augmenter le montant maximum annuel 2018 de 12 000,00 € HT, soit 15 %, le portant ainsi de 80 000 € HT à 92 000 € HT pour l'année 2018. Le montant annuel maximum des périodes suivantes reste inchangé ;
- De l'autoriser à signer cette modification et tout document à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 15

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Maurice RAMBLIERE	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Claude SERGENT	Madame Nicole VALETTE

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Madame Nicole VALETTE
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Excusé : M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS



Objet : Modification n°1 de l'accord cadre n°18120101 concernant les travaux de branchements et réparations des réseaux EU sur le territoire des centre de Neuville et Loudun.

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics, portant sur les modifications des marchés ;

Considérant que :

Un marché a été conclu le 18 janvier 2018 avec la SARL RTL afin de sous-traiter les travaux de branchements et réparations sur les réseaux d'assainissement (EU) sur le territoire d'intervention des

centres de Neuville et de Loudun, pour une première période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, reconductible deux fois 1 an, pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT par période.

A ce jour près de 194 000,00 € HT de travaux ont été commandés (97% du montant maximum) et d'autres demandes de branchement (1 demande pour un montant de 3 000 € HT) et de travaux sur les réseaux (mise à niveau de tampons, réfection d'étanchéité de regards etc. pour un montant de 8 000 € HT) sont en attente, car le montant maximum annuel du marché ne permet pas de les commander.

Par conséquent, afin de répondre aux demandes en attente des abonnés et de préserver la sécurité du réseau en gardant une marge afin de faire face à d'éventuelles réparations, il est proposé d'augmenter le montant maximum de 30 000 € HT (représentant 15% du maximum annuel) pour l'année 2018.

Ce projet de modification a reçu un avis favorable de la commission MAPA en date du 6 décembre 2018.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de valider le projet de modification n° 1 au marché de travaux de branchements et réparations de réseaux d'eau usées sur les centres de Neuville et Loudun (lot n° 1), attribué à SARL RTL, afin d'augmenter le montant maximum annuel 2018 de 30 000 € HT, soit 15%, le portant ainsi de 200 000 à 230 000 € HT pour l'année 2018. Le montant annuel maximum des périodes suivantes reste inchangé ;
- De l'autoriser à signer cette modification et tout document à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

